

# Année scolaire 2025-2026

École secondaire Pamphile-Le May

## Annexe pour la communication aux parents

### Secondaire 3

#### 1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 15 octobre 2025, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

#### 2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	27 août 2025 au 06 nov. 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : (2025-11-12)
		<b>Rencontre des enseignants le : (2025-11-13)</b>
2	07 nov. 2025 au 12 fev. 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : (2026-02-18)
		<b>Rencontre des enseignants le : (2026-02-19)</b>
3	16 fev. 2026 au 22 juin 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : (2026-07-03)

#### 3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1<sup>re</sup> étape : 20 %

2<sup>e</sup> étape : 20 %

3<sup>e</sup> étape : 60 %

#### 4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2025-2026 permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérées ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

#### 5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2026

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical.

**Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Matière : Français					
132308					
Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Lire	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 <sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur trois à la 2 <sup>e</sup> étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3 <sup>e</sup> étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.
Écrire	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
<b>Coordonnées des enseignants</b>					
Nom			Anne-Marie Côté <a href="mailto:cotea75@cssdn.gouv.qc.ca">cotea75@cssdn.gouv.qc.ca</a>		
Courriel			Judith Fortier <a href="mailto:fortierj@cssdn.gouv.qc.ca">fortierj@cssdn.gouv.qc.ca</a>		
			Annick Patry <a href="mailto:patrya@cssdn.gouv.qc.ca">patrya@cssdn.gouv.qc.ca</a>		
Informations générales					

Matière : Mathématique					
063306					
Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résoudre une situation-problème	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1 <sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur deux à la 2 <sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
<b>Coordonnées des enseignants</b>			Catherine Daigle	<a href="mailto:daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca">daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Nom			Marylène Lemay	<a href="mailto:lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca">lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Courriel			Maurend Mpele	<a href="mailto:mpelem@cssdn.gouv.qc.ca">mpelem@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Informations générales					

**Matière : Anglais langue seconde**

134304

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 <sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur trois à la 2 <sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

**Informations complémentaires**

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Adresse courriel	Geneviève Fauteux <a href="mailto:fauteuxg@cssdn.gouv.qc.ca">fauteuxg@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• matières de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</li> </ul> <p>Les modalités qui suivent devront être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</li> <li>• Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</li> </ul>

## Matière : Anglais langue seconde, Enrichi

136304

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 <sup>re</sup> étape et au moins une compétence sur trois à la 2 <sup>e</sup> étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

### Informations complémentaires

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Adresse courriel	Christiane Émond <a href="mailto:emondc1@cssdn.gouv.qc.ca">emondc1@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• matières de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</li> </ul> Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</li> <li>• Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</li> </ul>

**Matière : Sciences SCT306 SCT3L6 ou STA306**

055306

Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Volet théorique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<sup>1</sup> Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i> . <sup>2</sup> Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i> .
Volet pratique	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

**Informations complémentaires**

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Donald Demers <a href="mailto:demersd@cssdn.gouv.qc.ca">demersd@cssdn.gouv.qc.ca</a> Christopher Dicaire <a href="mailto:dicairec@cssdn.gouv.qc.ca">dicairec@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	

## Matière : Éducation physique et à la santé

043302

Bulletin	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Informations complémentaires					
<b>Coordonnées des enseignants</b>					
Nom			Joakim Julien	<a href="mailto:julienj5@cssdn.gouv.qc.ca">julienj5@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Courriel			Kevin Frongillo	<a href="mailto:frongillok@cssdn.gouv.qc.ca">frongillok@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Informations générales			Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.		

**Matière : Histoire**

085304

Bulletin	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires				
<b>Coordonnées des enseignants</b>				
Nom			Katherine Beaudet	
Courriel			<a href="mailto:beaudetk@cssdn.gouv.qc.ca">beaudetk@cssdn.gouv.qc.ca</a>	
Informations générales				

**Matière : Arts plastiques**

168302

Compétence	%	1 <sup>e</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3 <sup>e</sup> étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des images	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

**Informations complémentaires**

<b>Coordonnées des enseignants</b> Nom Courriel	Catherine Barbier <a href="mailto:barbiere@cassdn.gouv.qc.ca">barbiere@cassdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• matières de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</li> </ul> <p>Les modalités qui suivent devront être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</li> <li>• Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</li> </ul>

**Matière : Espagnol (LC3)**

141304

Bulletin	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Interagir en espagnol	40%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3
Réinvestir sa compréhension	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Écrire des textes	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

**Informations complémentaires**

<b>Coordonnées des enseignants</b>	
Nom	Julie Levesque
Courriel	<a href="mailto:levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca">levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Informations générales	

Matière : Musique					
169302					
Compétence	%	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3 <sup>e</sup> étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 <sup>re</sup> étape ou à la 2 <sup>e</sup> étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des œuvres musicales	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
<b>Coordonnées des enseignants</b>					
Nom		Élodie Bernier <a href="mailto:berniere26@cssdn.gouv.qc.ca">berniere26@cssdn.gouv.qc.ca</a>			
Courriel					
Informations générales		<ul style="list-style-type: none"> <li>• matières de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.</li> </ul> Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;</li> <li>• Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.</li> </ul>			

## Matière : Profil 2<sup>e</sup> cycle

Bulletin	1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3

### Informations complémentaires

<p><b>Coordonnées des enseignants</b></p> <p>Nom</p> <p>Courriel</p>	<p><b>Arts visuels graphique</b> (181354) Catherine Barbier <a href="mailto:barbierc@cssdn.gouv.qc.ca">barbierc@cssdn.gouv.qc.ca</a></p> <p><b>Musique (marching band)</b> (163344) Élodie Bernier <a href="mailto:berniere26@cssdn.gouv.qc.ca">berniere26@cssdn.gouv.qc.ca</a></p> <p><b>Fillactive</b> (048364-04) Catherine Daigle <a href="mailto:daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca">daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca</a></p> <p><b>Hockey</b> (048364-03) Antoine Allard <a href="mailto:allarda21@cssdn.gouv.qc.ca">allarda21@cssdn.gouv.qc.ca</a></p> <p><b>Sports</b> (048364-01/048364-02) Joakim Julien <a href="mailto:julienj5@cssdn.gouv.qc.ca">julienj5@cssdn.gouv.qc.ca</a> Kevin Frongillo <a href="mailto:frongillok@cssdn.gouv.qc.ca">frongillok@cssdn.gouv.qc.ca</a></p>
<p>Informations générales</p>	